



Déclaration au CTL du 22 mars 2017

Mme la Présidente,

Comme vous le savez sans doute, la direction générale a décidé arbitrairement et de manière unilatérale de revenir sur les dispositions que nous avons obtenues au moment de la fusion en termes d'exercice du droit syndical.

Ce nouvel avatar vient s'ajouter à toutes les entraves administratives dont sont victimes nos militant-e-s et nos élu-e-s, quotidiennement, sur le terrain. L'objectif de l'administration est clair: limiter le niveau d'activité syndicale dans une approche budgétaire, encadrer strictement cette activité, décrédibiliser et délégitimer l'action des syndicats, favoriser au final l'émergence et le renforcement des syndicats les plus conciliants, les plus dociles.

Revenant sur ses engagements passés, la DG a donc pris une série de mesures visant à restreindre l'activité syndicale et à faire payer, au sens littéral comme au sens figuré du terme, aux organisations syndicales une partie de l'activité qu'elles déploient dans le cadre de la défense individuelle et collective des personnels.

La philosophie exprimée comme telle par le DG est de faire participer les OS aux efforts consentis pour continuer de faire fonctionner la DGFIP. Il s'agit ni plus ni moins de nous faire payer, au sens financier du terme, une partie de l'organisation du dialogue social et de nous mettre en difficulté, voire, à terme, de nous empêcher purement et simplement de défendre correctement les agents et nos adhérents, avant de simplifier à l'extrême les règles de gestion,

Ainsi, les frais engagés par les suppléants qui siègent sans y remplacer un titulaire dans les instances de dialogue ne seront plus pris en charge par l'administration.

L'administration a, par ailleurs, en catimini, introduit une restriction du même ordre concernant les préparations. Ainsi, certaines directions ne remboursent plus les frais engagés y compris par les titulaires, à partir du moment où une consultation des documents n'est pas organisée dans les locaux de la direction.

La DG ne s'arrête pas en si bon chemin, puisque dans le même temps, elle a aussi réduit

à sa plus simple expression (une durée égale à celle de l'instance, sans être inférieure à une demi-journée, ni supérieure à deux jours) les temps de préparation et de compte-rendu. Cette évolution négative frappe plus particulièrement et plus lourdement les CAP nationales, mais pourrait ne pas être sans effet au niveau local.

Face à cette attaque frontale, nous ne resterons pas inactifs. En premier lieu, nous exigerons le respect de la réglementation sur le temps de travail, nous n'accepterons plus l'inscription à l'ordre du jour de plusieurs sujets nécessitant un temps de préparation supérieur à une demi-journée .

De même, les instances ne devront pas durer plus d'une journée normale de travail avec le respect des temps de pause méridienne.

Nous veillerons à ce que l'administration se conforme scrupuleusement aux textes en vigueur.

Par courriel du 16 mars, nous vous avons demandé, concernant le point 3 de l'ordre du jour, à savoir le règlement intérieur du CTL, la communication de la circulaire d'application, du nouveau guide des élus en CTL et de la note RH1A du 3 février 2017. Vous nous avez répondu uniquement sur la communication de la note RH1A en nous indiquant qu'elle était consultable, comme par tous les agents, sur NAUSICAA. Vous n'avez pas répondu à notre demande de communication des deux autres documents.

Au regard du peu de temps de préparation que la Centrale nous octroie, il est inacceptable que les élus en CTL perdent du temps à rechercher les documents préparatoires dans l'application NAUSICAA. Par ailleurs, il n'appartient ni à la Centrale, ni à vous-même de juger la nature des documents nécessaires à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

Par ailleurs nous ne siégerons pas ce jour pour des raisons propres au dialogue social à la Dircofi Sud-Est Réunion Mayotte.

Nous vous rappelons que lors de précédents CTL, nous vous avons interpellé sur les différents mensonges que vous avez proférés.

**Nous ne pouvons oublier :**

- **votre mensonge sur les décharges des ACListes sans impact sur les autres vérificateurs**
- **votre mensonge sur la brigade patrimoniale qui devait fonctionner comme toutes les autres brigades**
- **votre mensonge sur l'impossibilité par les organisations syndicales de rencontrer les représentants de la mission IGF**
- **votre mensonge par omission sur l'expérimentation de Rialto-Mémo dans les brigades avignonaises**
- **votre mensonge face aux vérificateurs des brigades cannoises à propos de leur déménagement sur le site AKERMANN à NICE.**

Le dernier mensonge en date concerne la venue de Monsieur MAZAURIC dans les locaux de la Délégation. Vous nous avez affirmé n'en avoir pas eu connaissance. En qualité de N°1 de notre direction, il est totalement invraisemblable que vous n'ayez pas été prévenu

de cet « événement ».

Votre comportement face à des élus du personnel est inadmissible et constitue un manquement coupable au respect qui leur est dû.

Nous, représentants de Solidaires finances publiques, informerons notre bureau national, le délégué interrégional et le secrétariat général de ces faits.

Votre attitude est une insulte faite à tous les agents.

C'est pour ces motifs que nous ne siégerons pas ce jour.